

Carrefour et l'engagement en faveur de la biodiversité

Introduction

La biodiversité, c'est comme son nom l'indique, la diversité de toutes les espèces vivantes, mais aussi les interactions qu'elles entretiennent entre elles et avec les milieux où elles vivent. Elle recouvre l'ensemble des formes de vie sur terre (des microorganismes aux mammifères, de la forêt amazonienne à l'ensemble de la biosphère, etc.) ainsi que les écosystèmes dans lesquels ces formes de vie inscrivent leur action (on définit un écosystème comme un ensemble dynamique d'organismes vivants qui interagissent entre eux et avec le milieu où ils vivent). Le concept a été rendu célèbre par le scientifique Edward O. Wilson lors de la conférence de Rio en 1992 dans laquelle il évoquait le terme « biodiversity », ou « diversité biologique » en langue française pour qualifier le tissu vivant de la planète.

Dans le langage de l'économie, la biodiversité est un bien commun, qui se caractérise par le critère de non exclusion (on ne peut empêcher personne d'y avoir accès, que ce soit par des taxes, des péages, des droits d'entrée, etc.) et par le critère de rivalité (la consommation d'un tel bien par un individu ou une entreprise réduit celle des autres). L'exemple souvent utilisé pour illustrer la notion de bien commun est celui des bancs de poisson : tout le monde ou presque peut pêcher des poissons dans la mer, mais le poisson pêché par un chalutier réduit la quantité de poisson disponible pour les autres chalutiers. Il en est de même pour l'air que l'on respire, pour les nappes phréatiques, les forêts, bref pour les biens dits « environnementaux ». Puisque par définition les biens communs n'appartiennent à personne, on observe bien souvent une tendance à la surexploitation des ressources qui au bout du compte s'avère dommageable pour tout le monde une fois que ces ressources se raréfient, voire disparaissent. Dans ces conditions, le système de marché qui s'appuie sur la recherche par chacun de son intérêt personnel ne peut pas permettre de réguler l'exploitation des biens communs. Pour préserver ces biens, plusieurs solutions sont néanmoins possibles. Il y a d'abord l'action des institutions (infraétatiques comme les collectivités locales, étatiques, internationales) pour limiter la consommation des ressources, bien souvent par la réglementation ou la taxation. Il y a aussi l'action des associations comme le WWF qui ont pour finalité de faire comprendre aux acteurs économiques et sociaux la nécessité de lutter contre la réduction de la biodiversité pour préserver les générations futures, ou les associations de producteurs qui s'organisent pour mieux gérer la ressource. Il y a enfin l'action des entreprises comme Carrefour qui, à travers leur politique de RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise), visent à promouvoir un commerce durable s'appuyant sur la protection de la santé des consommateurs, et la promotion d'un modèle économique basé sur la diversité des ressources naturelles.

I- Le point scientifique sur la question

A- Un inventaire difficile

L'inventaire et le dénombrement des espèces est une ambition ancienne. Aristote dénombre au IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ 500 espèces animales. Pline l'Ancien, au premier siècle de notre ère, mentionne un peu moins d'un millier de plantes dans son *Histoire naturelle*. Pendant de longs siècles, l'inventaire des plantes et des animaux obéira à une logique utilitariste, où ce sont les organismes utiles à l'homme qui retiennent l'attention, et sont le plus fréquemment mentionnés.

Il faudra attendre le milieu du XVIII^{ème} siècle avec Carl Von Linné pour voir apparaître la première classification hiérarchique des plantes et des animaux, dans laquelle le savant recense environ 9000 espèces différentes. A partir de là, le dénombrement des espèces va exploser. Au XIX^{ème} siècle, avec la multiplication des voyages d'exploration, le nombre d'espèces identifiées augmente de manière spectaculaire : les jardins botaniques et

zoologiques accueillent ces espèces nouvelles, et les sociétés savantes de l'époque diffusent les connaissances auprès du public averti.

Aujourd'hui, au début du XXI^{ème} siècle, on connaît environ 1,7 million d'espèces, et leur nombre augmente sans arrêt. Certaines parties du monde, comme la Papouasie- Nouvelle Guinée, permettent de découvrir de manière ininterrompue de nouvelles espèces de papillons, batraciens et reptiles, et on peut considérer que l'inventaire du vivant est loin d'être achevé. Au-delà des espèces identifiées, et grâce notamment à des moyens techniques nouveaux permettant d'explorer des milieux jusqu'alors inconnus, de nombreuses estimations sur le nombre probable d'espèces présentes sur Terre circulent, avec des chiffres relativement élevés : 10 millions, 30 millions, 100 millions d'espèces estimées.... La biodiversité telle qu'on la connaît actuellement ne serait que la partie émergée d'un iceberg.

Cela dit, au-delà de cette diversité globale, il n'en demeure pas moins que depuis les années 1950, la tendance est clairement à l'érosion et à l'uniformisation des races animales et des espèces végétales. Même si le lieu commun selon lequel un écosystème présentant une forte biodiversité est plus productif et mieux à même de résister aux perturbations de toutes sortes mérite d'être questionné (pour beaucoup d'écologues, on observe des milieux comme la forêt boréale canadienne ou sibérienne qui présentent à la fois une faible diversité et une grande résilience ; par ailleurs, la relation entre biodiversité et productivité est elle aussi complexe : il existe à la surface du globe des écosystèmes à forte productivité et pauvres en espèces), l'inquiétude est bien là. De nombreuses races et variétés anciennes ne sont plus compétitives et peu à peu abandonnées et menacées de disparition. C'est une vérité d'évidence que de constater que le choix des fruits et des légumes présents sur nos marchés est maintenant très limité, au moment où l'opinion publique devient de plus en plus sensible aux initiatives prises pour préserver le patrimoine animal domestique et le patrimoine végétal existants.

B- Mais une menace réelle aux conséquences redoutables

Si depuis qu'il est apparu sur la Terre, l'homme modifie sans cesse son environnement pour subvenir à ses besoins, aujourd'hui l'impact des activités humaines est tel qu'il faut craindre à brève échéance la disparition de très nombreuses espèces. En effet, le rythme de l'évolution de la nature est lent, à l'échelle des millénaires, et celle-ci ne supporte pas les changements brutaux et rapides que lui impose l'humanité.

Les principales causes de l'érosion de la biodiversité sont connues. La première cause est la destruction des habitats naturels et la modification des milieux. Par exemple, en France, la surface couverte par les aménagements routiers est désormais supérieure à celle des espaces protégés. La cause suivante est la surexploitation, c'est-à-dire les prélèvements d'organismes vivants à des niveaux supérieurs à leur taux naturel de renouvellement (comme les poissons surexploités par une pêche non sélective). La troisième cause est l'introduction, volontaire ou involontaire, d'espèces envahissantes qui se développent aux dépens des espèces locales (la tortue de Floride, la jacinthe d'eau,...). La dernière cause est le réchauffement climatique, qui fait peser un stress important sur les écosystèmes, en modifiant les aires de répartition des espèces (certaines envahissent de nouvelles régions, alors que d'autres disparaissent).

L'érosion de la biodiversité a des conséquences encore mal connues sur la manière dont fonctionne le système Terre et sur le maintien des écosystèmes dont nous dépendons. Pour comprendre les effets de la biodiversité sur les grands processus fonctionnels des systèmes, il faut en effet réaliser des études expérimentales permettant de manipuler la diversité des espèces à l'aide d'écosystèmes modèles synthétiques, que ce soit en milieu terrestre ou aquatique. Même si les connaissances acquises restent encore fragmentaires, les travaux disponibles montrent cependant que la biodiversité accroît certains processus des systèmes étudiés, en augmentant la productivité primaire (la productivité primaire est la production de biomasse sur un temps donné à partir d'un apport de matière minérale et d'énergie), et en servant d'assurance biologique contre les effets perturbateurs des changements

environnementaux. De manière générale, tout porte à croire que l'érosion de la biodiversité a un impact énorme sur l'environnement. On pense qu'une perte de 21% à 40% des espèces provoque une réduction de 5% à 10% de la productivité primaire, aussi bien sur terre que dans l'eau. La réduction de la diversité a aussi des conséquences sur l'élévation du taux de CO₂ ou un enrichissement excessif des sols en azote. Une perte de 75% des espèces (possible dans quelques siècles) signifierait l'apparition d'une extinction de masse qui compromettrait la survie de l'humanité sur la planète. Parmi les espèces menacées, une attention particulière mérite d'être accordée aux pollinisateurs, insectes et oiseaux, que l'action de l'homme sur son environnement met en danger (agriculture intensive, utilisation de pesticides, agents pathogènes,...). Aujourd'hui, on estime que 16% des pollinisateurs vertébrés (oiseaux, chauve-souris) sont menacés de disparition. Pour les insectes, qui constituent les pollinisateurs les plus importants, s'il n'y a pas d'évaluation à l'échelle mondiale, les estimations locales font état de risques très importants, en particulier pour les abeilles et les papillons, avec souvent plus de 40% des espèces mises en danger localement. L'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest sont particulièrement touchées par le déclin des pollinisateurs sauvages. Or, sans ces pollinisateurs, un certain nombre de cultures de céréales et de fruits ne pourraient plus se faire, ou se faire dans des conditions plus difficiles (café, chocolat, pommes,...). Selon l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), 80% des cultures à travers le monde sont dépendantes de l'activité des insectes par la pollinisation. Les fruits et les légumes seraient particulièrement touchés, ce qui aurait des conséquences très importantes au niveau de l'équilibre alimentaire des populations.

II- Le contexte réglementaire de la lutte pour la protection de la biodiversité

A- Au niveau des institutions mondiales

La protection du vivant est évoquée dès la Conférence des Nations unies de Stockholm 1972 qui lance deux initiatives : la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (incluant les écosystèmes au patrimoine commun de l'humanité), et les programmes des réserves de biosphère (MAB) qui comptent à ce jour 533 sites dans 107 pays. C'est cependant au Sommet de la Terre de Rio en 1992 que la biodiversité est apparue comme un bien vital et commun à tous. Ce sommet aboutit à la création de 3 conventions sur le climat, la désertification et la diversité biologique. Cette dernière, qui porte le nom de Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a pour objectif de conserver la biodiversité, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices des ressources génétiques. Entrée en vigueur en 1993, elle est ratifiée par 191 Etats.

Depuis, à l'échelle mondiale, 4 autres rendez-vous importants ont eu lieu pour sauver la biodiversité. En avril 2002, la 6^{ème} Conférence des Parties à la CDB à La Haye a abouti à décision par les Etats d'assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme annuel de perte de la diversité biologique. Elle sera suivie en janvier 2005 de la Conférence internationale « Biodiversité, science et gouvernance » à Paris, et de la 9^{ème} Conférence des Parties à la CDB à Bonn en Allemagne, qui réaffirme notamment la volonté mondiale de freiner le rythme de disparition des espèces. C'est cependant la 10^{ème} Conférence des Parties à la CDB à Nagoya (Japon), en octobre 2010, qui constitue un moment crucial dans la lutte pour la préservation de la biodiversité parce qu'elle adopte un plan stratégique de 10 ans (2010-2020) avec des objectifs fixés et des indicateurs pour répondre à la crise d'extinction des espèces. Dans ce plan stratégique, qualifié aussi d'« objectif d'Aichi », les Parties s'engagent à réduire au moins de moitié ou, lorsque c'est possible, de ramener vers zéro, le taux de perte d'habitats naturels (y compris les forêts), à protéger 17% des zones terrestres et des eaux continentales et 10% des zones maritimes et côtières, à conserver et à restaurer au moins 15% des zones dégradées, à faire un effort spécial pour réduire les pressions affligeant les récifs coralliens, et à mettre en œuvre « un plan d'action sur les villes et la biodiversité ». Les Parties s'engagent aussi à financer la réalisation du plan stratégique à la hauteur de 2 milliards de dollars, et la

Conférence d'Hyderabad qui a suivi (11^{ème} conférence de la CDB) a eu notamment pour but de « définir les objectifs et les mécanismes par lesquels les ressources financières peuvent être identifiées, déversées et acheminées ».

B- Au niveau européen et national

A l'échelle européenne, l'Union s'est dotée de trois réseaux écologiques. Créé en 1992, Natura 2000 est le premier réseau mondial de parcs naturels, qui se traduit par des critères communs pour délimiter des zones à protéger dans tous les Etats membres. Les bases juridiques de ce réseau reposent sur les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitat faune flore » (1992) qui fixent un cadre commun d'actions à partir d'une liste des espèces et habitats à protéger. Un peu plus tard, le réseau Emeraude a été créé dans le cadre de la convention de Berne, et concrétisé en 1996 pour compléter le réseau Natura 2000 dans les pays non membres de l'Union européenne. Enfin, le réseau écologique paneuropéen (REP) est en cours de constitution dans toute l'Europe, visant la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et de la diversité génétique de la zone, en application de la Convention de Rio.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est dotée d'une stratégie dès 2001 dont l'objectif était « d'enrayer la diminution de la biodiversité dans l'Union européenne à l'horizon 2010 ». Compte tenu des insuffisances de ce premier plan d'action, la Commission a présenté le 19 janvier 2010 une nouvelle stratégie à long terme, jusqu'en 2050, tout en prévoyant des objectifs pour 2020. A l'horizon 2020, il s'agit de mettre en place une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources en définissant 6 objectifs prioritaires : la pleine application de la législation existante en matière de protection de la nature et des réseaux de réserves naturelles, l'amélioration et le rétablissement des écosystèmes, la plus grande durabilité des activités agricoles et forestières, la sauvegarde et la protection des stocks halieutiques, la lutte contre les espèces envahissantes, et le renforcement de la contribution de l'Union européenne à l'action concertée au niveau mondial contre la perte de la biodiversité. D'ici à 2050, l'objectif est très ambitieux puisqu'il s'agit de rétablir la biodiversité à sa « valeur intrinsèque » afin qu'elle puisse contribuer au bien-être de l'humanité et éviter les changements catastrophiques qui seraient liés à sa disparition.

A l'échelle de la France, une Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) a été adoptée par l'Etat en 2004 et révisée ensuite pour la période 2010-2020. En 2009, la loi de programmation relative à la mise en place du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1) a été promulguée. En 2012, l'engagement a été pris dans le cadre de la première Conférence environnementale de « faire de la France un Etat exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ». De nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en place pour lutter contre la perte de la biodiversité : délimitation d'aires protégées nouvelles sur terre et sur mer, identification des continuités écologiques, plans d'actions pour les espèces menacées, stratégies de lutte contre les espèces envahissantes, diffusion de pratiques favorables à la biodiversité, actions de sensibilisation et de développement de connaissances, actions de coopération régionale et internationale. En 2015, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi qui crée une Agence française pour la biodiversité qui constitue un appui technique, de conseil ou d'expertise, pour les collectivités, les entreprises et les associations de protection de la nature, et dont le but est de changer le « rapport de force » en créant un interlocuteur unique avec les organisations privées ou publiques qui prennent des initiatives pouvant s'avérer dommageables pour l'environnement.

Même si on peut s'alarmer du budget limité dont dispose l'Agence française pour la biodiversité (226 millions d'euros au départ), il n'en reste pas moins que de 2000 à 2014, la dépense nationale française en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages est passée de 1,2 à 2,1 milliards d'euros, grâce à un effort financier accru des pouvoirs publics, et tout particulièrement des collectivités locales. Les deux tiers de ce montant concernent la protection de la biodiversité, le reste étant affecté à l'entretien des paysages.

III- Les enjeux de la biodiversité pour l'entreprise

A- La biodiversité, un capital

La création de richesse par les entreprises repose sur le capital productif immobilisé matériel et immatériel (machines, outils, infrastructures, logiciels, brevets,...), le capital humain (savoirs, savoir-faire, compétences), le capital social (accès à l'éducation et aux services de santé), mais aussi le capital naturel, à savoir les ressources naturelles renouvelables ou non et les services rendus par les écosystèmes. Si les références au capital immatériel sont de plus en plus fréquentes et prises en compte dans la valeur globale de l'entreprise, le capital naturel reste souvent le parent pauvre de l'évolution de la mesure de la richesse d'une entreprise. Or, laisser s'éroder le capital naturel de l'entreprise présente des risques importants pour celle-ci, qui s'interpénètrent et se renforcent mutuellement.

Le premier risque est un risque d'exploitation résultant d'une rupture d'approvisionnement ou d'une dégradation des conditions opérationnelles de l'entreprise. De tels risques sont fréquents. Il arrive que des fabricants doivent revoir leurs procédés de fabrication parce qu'un ingrédient vient à manquer ou est interdit. Il arrive aussi que l'excès de nitrates dans l'eau, la présence excessive de poussières, les variations d'un climat local, l'érosion excessive des sols,..., gênent la visibilité stratégique de l'entreprise et sa planification opérationnelle.

Le deuxième risque est le risque de marché lié à l'évolution des préférences des consommateurs. Ces derniers sont de plus en plus sensibles aux conditions environnementales dans lesquelles les produits qu'ils achètent ont été fabriqués. Etre à l'écoute des attentes des consommateurs permet de saisir des opportunités, et d'éviter de voir des produits délaissés si ceux-ci ne respectent pas la biodiversité. C'est ainsi que le succès des produits de l'agriculture biologique est resté soutenu, même dans un contexte de crise. De même, les « produits partage », qui sont des produits ou des services réalisés par des entreprises qui reversent une partie du prix de vente au profit d'une association, impliquent davantage le consommateur final dans l'action éthique de l'entreprise.

Un troisième risque est le risque de réputation. Les entreprises investissent des sommes parfois considérables pour soutenir et consolider leur image. Un incident non prévu, un constituant de produit controversé, peuvent avoir des effets désastreux en termes de réputation, et la reconquête de la confiance est toujours longue et coûteuse. Inversement, une stratégie de biodiversité cohérente et qui fait l'objet d'une communication bien orchestrée peut renforcer l'image positive de l'entreprise.

Le quatrième risque est le risque juridique, compte-tenu de l'évolution rapide de la réglementation en matière de biodiversité, qui concerne par exemple les études d'impact pour les projets d'aménagement ou l'utilisation de ressources rares ou importées des pays du Sud. Si l'entreprise attend ces évolutions, elle subit un calendrier qui peut la conduire à diverses formes de mise en conformité qui ne sont pas forcément faciles à gérer. Il est préférable d'anticiper pour maîtriser le calendrier et valoriser les actions en termes d'image. La réglementation de la biodiversité est alors conçue comme un levier technique permettant aux entreprises d'améliorer leurs pratiques.

Enfin, le dernier risque est le risque assurantiel. Un risque d'exploitation non maîtrisé peut engendrer des coûts de réparation ou de mise en conformité non planifiés, toujours difficiles à supporter, ou compromettre l'accès à certaines formes de financement, comme le fonds Investissement Socialement Responsable (ISR).

B- Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et biodiversité

La RSE s'est développée en Europe dans les années 1970 pour justifier certaines réformes, et notamment celle du bilan social, que l'on peut définir comme une réflexion sur l'apparition d'instruments permettant de rendre compte des conséquences sociales des activités économiques. Alors que dans la conception libérale de l'entreprise que l'on trouve souvent

aux Etats-Unis la responsabilité sociale de celle-ci ne s'exerce que par des décisions destinées à améliorer la rentabilité pour les actionnaires (les « shareholders »), la conception européenne remet en cause la primauté des actionnaires dans la gouvernance de l'entreprise pour étendre sa responsabilité à tous les groupes d'individus, externes ou internes, concernés ou impliqués, ou encore susceptibles d'être affectés par les activités de l'organisation (c'est ce que l'on appelle les « parties prenantes », ou les « stakeholders »). Dans cette conception, l'entreprise est insérée dans un ensemble avec des groupes ou des individus qui ne sont plus seulement des adversaires, mais des acteurs intéressés par les activités et les décisions de celle-ci.

En France, la RSE se définit comme la contribution de l'entreprise aux enjeux du développement durable. La mise en œuvre d'une RSE consiste à produire un progrès continu dans les domaines du social, de l'environnement, et de l'économique. En pratique, il s'agira de prendre en compte l'environnement de l'entreprise pour intégrer la qualité des filières d'approvisionnement et de la sous-traitance, l'empreinte écologique de l'activité de production, le bien-être des salariés,.....

Appliquée à la biodiversité, l'idée est que celle-ci, comme on l'a vu plus haut, est un bien commun de l'humanité, dont la préservation est l'affaire de tous, et plus particulièrement de l'entreprise, qui ne pourra durablement accroître la valeur qu'elle crée sur une planète dégradée et dont les ressources biologiques et naturelles seraient considérablement raréfiées. De plus, en prenant en compte la biodiversité, l'entreprise produit aussi des externalités positives en améliorant le cadre de vie, le bien-être et l'alimentation de l'ensemble de ses parties prenantes.

L'intégration de la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise conduit donc à construire un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes de l'entreprise que sont les pouvoirs publics, les collaborateurs, les fournisseurs, les clients, les riverains des sites de production, les Organisations non gouvernementales (ONG) ou les associations de protection de la nature et de l'environnement, et les concurrents.

Les collaborateurs, tout d'abord, peuvent être mobilisés sur des projets fédérateurs, parce qu'ils sont aussi bénéficiaires de l'ensemble des actions en faveur de la biodiversité (tout le monde a besoin d'un cadre de vie agréable) et qu'ils peuvent trouver des occasions de faire évoluer leurs compétences par des actions concertées en partenariat avec des associations, des collectivités ou d'autres entreprises voisines.

Les fournisseurs sont aussi des parties prenantes incontournables dès lors qu'il s'agit de la gestion du capital naturel de l'entreprise. Il est essentiel de les impliquer pour maîtriser le cycle de vie du produit, et détecter les risques potentiels le plus vite possible. Cela permet de pérenniser les activités et les approvisionnements, à travers une bonne gestion des milieux d'où l'entreprise tire la substance de sa création de richesse.

Les clients sont également un rouage essentiel dans la politique de biodiversité de l'entreprise. Puisque les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par les aspects éthiques de ce qu'ils achètent (les « consom'acteurs »), l'intégration de la biodiversité dans la relation client permettra d'associer un message positif aux produits, en racontant l'« histoire » de ceux-ci, à savoir leur origine, les ressources qui ont été mobilisées pour les fabriquer, etc. (voir plus bas les filières qualité Carrefour).

D'autres partenaires très importants dans la gestion du capital naturel de l'entreprise sont les ONG et les pouvoirs publics. Les ONG sont des partenaires naturels qui permettent de transformer beaucoup de problèmes en opportunités, par exemple en confiant la gestion ou le suivi écologique de terrains à des associations partenaires, ou en mobilisant celles-ci pour évaluer les plans d'action de l'entreprise ou la qualité de la formation des salariés. Quant aux pouvoirs publics, l'entreprise a évidemment intérêt à instaurer un dialogue serein avec ceux-ci, en agissant sur le territoire où elle est implantée par son implication dans les politiques des

autorités locales en matière de protection de l'environnement (actions à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, de la Région, des Parcs naturels régionaux,...), ce qui renforce sa légitimité et son intégration locale.

Enfin, même les concurrents ne peuvent être ignorés dès lors qu'il s'agit de lutter pour la préservation de la biodiversité. En effet, dans bien des cas, la préservation d'un bien commun est un enjeu mobilisateur qui est la source de la mise en place d'actions concertées dans le cadre de plateformes regroupant les principaux acteurs d'un secteur d'activité donné.

IV- Biodiversité et création de valeur chez Carrefour

A- Brève présentation du groupe

Commerçant multilocal, multiformat et multicanal, le groupe Carrefour emploie 380000 collaborateurs dans le monde, est présent dans 35 pays avec près de 12300 magasins, et accueille chaque jour 13 millions de clients dans le monde. En 2015, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 104,4 milliards d'euros. Hors essence, ce chiffre d'affaires est de 86,3 milliards d'euros, et si on ne considère que les ventes hors taxes, elles s'élèvent à 76,9 milliards d'euros.

Sur l'ensemble des pays où Carrefour est présent, les magasins du groupe se déclinent en hypermarchés qui proposent une offre globalisée au meilleur prix, en supermarchés qui se définissent comme un format alimentaire de référence, en magasins de proximité qui répondent à un besoin de services locaux, et en magasins de cash&carry pour les professionnels, sans compter l'e-commerce pour satisfaire les besoins nouveaux des consommateurs.

Les hypermarchés sont des surfaces de 2400 à 23000 m², qui constituent le format des grandes courses pour tous. Les clients y trouvent un assortiment de 20000 à 80000 références de produits alimentaires et non alimentaires, avec des prix bas et une offre de qualité. A la fin 2015, sur les 1481 hypermarchés sous enseigne, 242 sont en France, 489 dans les autres pays d'Europe, 304 en Amérique latine, 369 en Asie, et 77 dans d'autres pays (Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine).

Les supermarchés couvrent des surfaces comprises entre 1000 et 3000 m². Ils présentent une offre alimentaire large et variée, des étals richement pourvus en produits frais et locaux (et également un assortiment adapté de produits non alimentaires), ce qui fait qu'ils constituent une référence du commerce alimentaire, aussi bien en ville qu'en zone rurale. En 2015, Carrefour compte 3462 supermarchés sous enseigne (1003 en France, 2096 dans les autres pays d'Europe, 168 en Amérique latine, 29 en Asie et 166 en Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine).

Les magasins de proximité présentent une offre de produits allant à l'essentiel, selon les habitudes des consommateurs et les besoins de la clientèle locale, avec des prix serrés et une large amplitude horaire. Les clients bénéficient de produits et de services en phase avec leurs attentes, dans des magasins pratiques et près de chez eux. De 200 à 900 m², les différentes enseignes du groupe (Express, City, Contact, Bio, Montagne, Huit à huit,...) ont l'ambition de devenir le référent du commerce de proximité. En 2015, les premiers magasins de proximité Carrefour easy ont ouvert leurs portes en Chine. A la fin de cette année, Carrefour compte 7181 magasins de proximité (4263 en France, 2464 dans les autres pays d'Europe, 404 en Amérique latine, 8 en Asie, et 42 en Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine).

Les magasins de cash&carry offrent aux professionnels restaurateurs et commerçants une vaste sélection de produits alimentaires et non alimentaires à des prix de gros, avec des services sur mesure (horaires adaptés, facilités de livraison, programme de fidélisation). En France, Promocash est le premier réseau de franchise cash&carry. Toujours à la fin 2015, Carrefour compte 172 magasins de cash&carry, dont 142 en France, 18 dans les autres pays d'Europe, et 12 en Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine.

Enfin, Carrefour poursuit son développement dans l'e-commerce en adoptant une approche multicanal où magasins et internet sont en interaction pour satisfaire la clientèle. En France, la stratégie de Carrefour se renforce aujourd'hui sur l'e-commerce avec l'acquisition de Rue du commerce et le développement de plus de 520 Carrefour drive sur le territoire. A l'étranger, Carrefour propose désormais des solutions de e-commerce à ses clients argentins, chinois et taiwanais.

B- La RSE chez Carrefour et les actions de lutte pour la préservation de la biodiversité

La RSE en 2015 chez Carrefour repose sur trois aspects : la lutte contre toute forme de gaspillage (le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets, l'engagement pour le climat, l'économie de l'eau, la réduction des impacts liés aux emballages), l'accompagnement continu des partenaires (être à l'écoute des clients et des partenaires, promouvoir la RSE dans la chaîne d'approvisionnement et favoriser les fournisseurs locaux, s'assurer le respect des droits de l'homme des fournisseurs de Carrefour, être un commerçant solidaire), et la préservation de la biodiversité.

En ce qui concerne le programme d'actions de préservation de la biodiversité qui nous occupe plus particulièrement ici, plusieurs axes ont retenu l'attention de Carrefour.

Le premier axe est le développement de l'agroécologie, des produits biologiques, et du commerce équitable.

L'agroécologie vise à promouvoir une agriculture à haut rendement qui s'appuie sur la protection et l'amplification des services rendus par les systèmes naturels. A travers son offre de produits Filière Qualité créés en 1992, Carrefour fournit aux consommateurs des produits de qualité, tout en maintenant la biodiversité nécessaire à son activité. Les Filières qualité mobilisent tous les acteurs du parcours du produit, de la production à sa commercialisation. D'abord, au niveau de la production, il s'agit d'aller chercher de bons produits, issus d'un mode de fabrication respectueux de l'environnement et des animaux, en assurant la reconnaissance des savoir-faire des producteurs et de leurs bassins de production. Ensuite, au niveau de la transformation, les produits de la Filière qualité sont triés, sélectionnés, préparés et contrôlés, pour garantir leur qualité, leur régularité et leur sécurité. Le troisième niveau est le magasin, où le vendeur préserve la démarche de valorisation du produit en informant sur la traçabilité, le contrôle et les caractéristiques de chaque marchandise. Enfin, au niveau du consommateur, celui-ci peut alors faire son choix, en ayant l'assurance que les produits sélectionnés sont cultivés et élaborés de manière durable, et aussi contrôlés par des laboratoires indépendants en toute transparence. Il y a aujourd'hui chez Carrefour, dans le monde, 438 Filières qualité, en augmentation de 5,8% par rapport à 2013, qui mobilisent 22000 producteurs. A titre d'illustration, on peut prendre l'exemple de la filière pomme en France. Il s'agit en premier lieu d'aller chercher les bons produits, en sélectionnant les terroirs et les producteurs, et en retenant les arboriculteurs qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, puis de récolter les pommes à maturité manuellement en les stockant dans des chambres froides à atmosphère contrôlée pour celles qui ne sont pas vendues tout de suite. Vient ensuite l'étape du conditionnement où les pommes sont calibrées, triées et conditionnées également manuellement, et acheminées vers les entrepôts où elles sont contrôlées une dernière fois avant d'être distribuées en magasin. Le consommateur final peut ainsi être certain de la provenance et de la qualité des pommes. Dès le démarrage des Filières, Carrefour s'est fixé des objectifs ambitieux en terme environnemental, notamment pour protéger la santé des ses clients et de ses producteurs. Ainsi, en Fruits et légumes, Carrefour a interdit les traitements après récolte. De même, depuis plusieurs années, en collaboration avec ses producteurs, Carrefour teste des techniques de culture innovantes pour réduire ou supprimer l'usage des pesticides. Ainsi, en 2016, les premières fraises sans pesticides de synthèse dès la floraison ont pu être commercialisées.

Les produits biologiques sont des produits issus de l'agriculture biologique alimentaire en produits frais et en produits d'épicerie, mais aussi des cosmétiques et des produits textiles (sous la marque Tex en France), dont la gamme s'est enrichie en 2015 avec une ligne de linge de maison et une gamme de vêtements en coton biologique. Si on se limite aux produits alimentaires, il y a en 2015, 2190 références de produits biologiques à marques Carrefour, en augmentation de 1,3% par rapport à 2013.

Le deuxième axe est la promotion de l'aquaculture et de la pêche responsable. Aujourd'hui, les ressources halieutiques sont largement entamées, et la capacité de régénération des poissons est mal connue. Pour contribuer à remédier à la problématique de la surpêche, Carrefour intègre des critères de durabilité dans les cahiers des charges de ses produits, réduit ou supprime les ventes d'espèces menacées, et favorise les approvisionnements issus de bonnes pratiques certifiées. Le groupe est engagé auprès de partenaires qui l'accompagnent dans la construction de sa démarche de pêche durable comme le WWF France pour identifier les zones de pêche et les espèces protégées, la Seafood Choice Alliance (Organisation non gouvernementale) pour opérer ses choix d'approvisionnement en tenant compte des espèces menacées, le Marine Stewardship Council (MSC), programme mondialement reconnu pour la certification de produits provenant de la pêche responsable. Si on prend l'exemple du thon, l'une des espèces de poisson les plus menacées actuellement, Carrefour propose depuis 2015 deux références de thon en conserve pêché selon une technique de pêche traditionnelle (la pêche à la ligne) qui évite les prises de poissons trop petits ou d'espèces non ciblées. Il a lancé aussi une référence de thon blanc en conserve issu d'une pêche durable labellisée MSC. L'ambition de Carrefour pour 2020 pour ses rayons poissonnerie et surgelés, 1 poisson sur 2 issus d'approvisionnements responsables.

Le troisième axe est la protection des forêts. Puisque la déforestation est responsable de plus de 20% des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le monde, Carrefour a progressivement construit une politique globale de réduction de l'empreinte forestière de ses approvisionnements. Dans cette perspective, Carrefour s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre zéro déforestation en 2020. Pour y parvenir, le groupe propose et élabore des produits alimentaires et non alimentaires issus de la gestion durable des forêts. Plusieurs solutions ont été adoptées pour des matières premières telles que l'huile de palme, le soja et le bœuf.

L'huile de palme est la première huile du monde, que l'on retrouve dans de nombreux produits au quotidien (biscuits, margarine, pâte à tarte, gel douche, bougie,...). Cette huile est produite majoritairement en Asie du Sud-est et sa production est associée à des enjeux environnementaux et sociaux importants, puisque la plantation de palmiers à huile se fait au détriment des forêts tropicales, provoquant d'importantes émissions de gaz à effet de serre et une perte de biodiversité conséquente. C'est la raison pour laquelle Carrefour s'est engagé dès 2006 à supprimer l'huile de palme de ses produits MDD à chaque fois que c'était possible sans dégrader la qualité du produit, ou quand ce n'était pas possible à produire une huile de palme durable qui s'appuie sur des critères de production incluant le standard de la RSPO (Roundtable on sustainable palm oil) et des exigences supplémentaires pour protéger les forêts naturelles et les tourbières. L'objectif fixé est dès maintenant atteint, puisque 100% de l'huile de palme utilisée en 2016 dans les produits aux marques de Carrefour est issu de la filière RSPO.

Le soja est un des produits agricoles les plus commercialisés au monde : ses graines sont incontournables pour l'élevage, et son huile est la deuxième consommée au monde après l'huile de palme. La production du soja est donc un facteur important de déforestation, en particulier de la forêt amazonienne. Carrefour soutient la culture du soja sans OGM (Organisme génétiquement modifié) depuis 2000. Le groupe soutient aussi le moratoire soja au Brésil qui régit ses conditions d'exploitation depuis sa création en 2006, moratoire qui est

un accord tripartite entre les Organisations non gouvernementales (ONG), le gouvernement brésilien et les producteurs, et qui a été reconduit jusqu'en 2016. Pour parvenir à ses objectifs en la matière, Carrefour encourage le développement de filières d'approvisionnement en tourteaux de soja tracés et sans OGM. En France, Carrefour soutient le développement de la filière française de soja. De plus, pour ses élevages Filière Qualité, elle développe une alimentation française.

La production de viande bovine, notamment en Amazonie, est aussi une source de déforestation. L'objectif de Carrefour au Brésil est de promouvoir une traçabilité des animaux permettant de garantir l'absence de déforestation dans la filière bœuf de ce pays. Cet objectif nécessite un travail collectif avec les fournisseurs, les ONG, les éleveurs de bovins et le gouvernement. Dans cette perspective, une certification par l'ONG *Rainforest Alliance* issue d'un partenariat entre les acteurs de la chaîne de production a été établie, de la ferme aux magasins. Cette certification inclut des critères d'agriculture durable, de compensation des émissions de méthane, de respect du droit et du bien-être des travailleurs, de protection des écosystèmes et de préservation de l'eau. Depuis 2013, Carrefour est la première enseigne à proposer du bœuf certifié par *Rainforest Alliance*.

Un autre élément de lutte contre la déforestation chez Carrefour est la maîtrise des approvisionnements en bois et produits dérivés. Dans ce cadre, Carrefour s'est engagé à favoriser une gestion soutenable des forêts en s'appuyant sur des labels (FSC- Forest Stewardship Council- et PEFC- Pan European Forest Certification) qui assurent l'utilisation de fibres recyclées et/ou issus de forêts gérées durablement et fabriquées en maîtrisant l'impact environnemental. Le groupe propose par exemple dans ses rayons des gammes de produits en bois ou en papier certifiés : par exemple mobiliers de jardin labélisés FSC (En France, 100% du mobilier de jardin en bois de marque Carrefour est certifié FSC. En France, le papier utilisé pour les prospectus est soit du papier recyclé, soit du papier certifié FSC ou PEFC.

Un dernier élément que l'on peut retenir de la lutte pour la préservation de la biodiversité chez Carrefour, et sans viser à l'exhaustivité sur cette question qui comporte encore bien d'autres aspects, est la promotion de l'apiculture et l'aménagement des locaux. En matière d'apiculture, l'enseigne sensibilise ses collaborateurs et ses clients à l'importance des abeilles en installant des ruches à proximité des magasins (En France, 170 ruches ont été installées sur le toit ou à proximité des magasins), et aussi en accompagnant les apiculteurs français grâce aux miels Filière Qualité Carrefour ou au développement du miel Reflets de France.

Conclusion

L'engagement de Carrefour pour développer l'agroécologie, à savoir une agriculture à haut rendement qui amplifie et protège les services rendus par les systèmes naturels, a pour but de protéger la biodiversité. A travers son offre de produits Filières qualité Carrefour ou de produits issus de l'agriculture biologique alimentaire et non alimentaire, Carrefour propose à ses clients des produits de qualité tout en accompagnant également les producteurs et les transformateurs dans des pratiques innovantes qui contribuent à préserver la biodiversité. C'est ainsi l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise qui sont mobilisées au service de la préservation de l'environnement.

C'est ce genre d'engagement qui permettra d'éviter la réalisation de la prévision de la troisième édition des « *Perspectives mondiales de la biodiversité* » qui, sur la base du constat qu'aujourd'hui le taux de perte de biodiversité est 1000 fois plus élevé que le taux historique d'extinction, aboutit à l'idée selon laquelle nous allons bientôt atteindre un point de basculement vers des dommages irréversibles envers la capacité de la planète de continuer à préserver la vie sur la Terre, sauf si bien sûr l'humanité trouve des solutions pour renouer avec la nature et vivre en harmonie avec celle-ci dans l'avenir. Les solutions sont diverses et

portées par des acteurs variés, mais au sein de celles-ci, l'action d'entreprises comme Carrefour dans le cadre de leur démarche RSE est sans aucun doute très importante.



EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Les exercices qui suivent peuvent être principalement menés avec des élèves du niveau Terminale sur le thème : La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

Certains d'entre eux peuvent aussi être menés avec des élèves du niveau Première sur les thèmes suivants : le fonctionnement des marchés en concurrence imparfaite, régulations et déséquilibres macroéconomiques.

I / QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

Dans certains cas, plusieurs réponses sont possibles.

1. la biodiversité peut être considérée comme...

- a) un bien commun
- b) un bien public
- c) un bien privé

2. Un bien « rival » est ...

- a) un bien produit par plusieurs entreprises concurrentes
- b) un bien qui peut être remplacé par un autre bien
- c) un bien qui, consommé par une personne, n'est plus disponible pour une autre

3. Les atteintes à la biodiversité concernent...

- a) essentiellement les espèces végétales
- b) essentiellement les espèces animales
- c) l'une et l'autre de ces espèces

4. Le capital naturel inclut ...

- a) les services rendus par les brevets
- b) les services rendus par le savoir-faire et les compétences
- c) les services rendus par les écosystèmes.

5. L'affaiblissement du capital naturel peut entraîner pour une entreprise ...

- a) une rupture d'approvisionnement
- b) une remise en cause de certains procédés de fabrication
- c) une perte de confiance des consommateurs
- d) une hausse de la productivité

6. Carrefour a mis en place depuis quelques années ...

- a) des « assurances qualité »
- b) des « filières qualité »
- c) des « labels d'hyperqualité »

7. Quand on parle de la politique de RSE de Carrefour, ces 3 lettres signifient...

- a) la responsabilité sociale de l'entreprise
- b) la responsabilité sociale et éthique
- c) la responsabilité sociétale et économique

8. La politique de RSE menée par Carrefour

- a) prend en compte une meilleure écoute des consommateurs
- b) intègre des objectifs sociaux à l'égard des salariés de l'entreprise
- c) a pour objectif l'optimisation fiscale
- d) a pour objectif la rentabilité de l'entreprise

9. Carrefour est engagé dans le commerce équitable qui consiste à ...

- a) baisser les prix pour le consommateur
- b) favoriser les gains de productivité
- c) favoriser des partenariats avec les producteurs
- d) assurer aux producteurs une juste rémunération

10. Parmi les mesures suivantes mises en oeuvre par Carrefour, lesquelles concernent la préservation de la biodiversité ?

- a) la valorisation des déchets en magasins
 - b) la réduction des ventes des espèces animales menacées
 - c) la promotion des produits issus de forêts à gestion durable
 - d) la lutte contre le gaspillage alimentaire
-

II / ACTIVITES

ACTIVITE 1

Niveau concerné : Première ES (Quelles sont les principales défaillances du marché ?)

EXERCICE 1 – Sur la question des biens communs

	Rivalité	Non rivalité
Exclusion	Biens privés	Biens de club
Non exclusion	Biens communs	Biens collectifs

1. Quelle est la différence entre un bien commun et un bien collectif ?

2. Parmi les exemples suivants, lesquels sont des biens communs ?

- a) les routes
- b) les nappes phréatiques
- c) les forêts publiques
- d) le patrimoine culturel

EXERCICE 2- Sur les externalités négatives des activités marchandes

Document : Les ressources halieutiques (1)

La population mondiale augmentant, et les denrées issues des ressources halieutiques devenant de plus en plus accessibles au plus grand nombre (les prix baissant), la demande en produits aquatiques, et notamment en poisson, a considérablement augmenté depuis 1950 (...) Le thon rouge, comme de nombreuses autres espèces marines, sont menacées par la surpêche : l'Ifremer estime que « dans l'ensemble de l'Atlantique Est et du bassin méditerranéen, le volume des captures de thon rouge se situe depuis une décennie autour de 50

000 à 60 000 tonnes/an, c'est-à-dire deux à trois fois le potentiel de production actuel du stock ». On capture des individus de plus en plus petits, les plus grands étant capturés préférentiellement au début, et les individus n'ayant ensuite pas le temps de vivre et donc de grandir suffisamment avant d'être pêchés. La capture d'individus de plus en plus jeune pose une nouvelle fois le problème du renouvellement de la population de ces espèces d'une année sur l'autre (...) Un second problème, non moins important se pose d'autre part : l'agressivité des méthodes de pêche (notamment la pêche au chalut) sur les écosystèmes marins. Cette méthode laboure les fonds marins, et détruit toute la biodiversité qui s'y trouve, tout en capturant toutes les espèces que le chalut peut rencontrer, dont beaucoup sont des « prises accessoires », pas destinées à être commercialisées, donc rejetées mortes à l'eau.

Source : Centre de formation sur l'environnement et la société (ENS)
www.environnement.ens.fr

(1) les ressources halieutiques désignent les ressources vivantes aquatiques.

- 1. Relever plusieurs exemples d'externalités négatives de la pêche marchande.**
- 2. Expliquer pourquoi le système de marché ne peut permettre de réguler l'exploitation des biens communs.**

ACTIVITE 2

Niveau concerné : Terminale ES (La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?)

EXERCICE sur le capital naturel et le développement durable

Document 1 : Les ressources halieutiques (1)

La population mondiale augmentant, et les denrées issues des ressources halieutiques devenant de plus en plus accessibles au plus grand nombre (les prix baissant), la demande en produits aquatiques, et notamment en poisson, a considérablement augmenté depuis 1950 (...) Le thon rouge, comme de nombreuses autres espèces marines, sont menacées par la surpêche : l'Ifremer

estime que « dans l'ensemble de l'Atlantique Est et du bassin méditerranéen, le volume des captures de thon rouge se situe depuis une décennie autour de 50 000 à 60 000 tonnes/an, c'est-à-dire deux à trois fois le potentiel de production actuel du stock ». On capture des individus de plus en plus petits, les plus grands étant capturés préférentiellement au début, et les individus n'ayant ensuite pas le temps de vivre et donc de grandir suffisamment avant d'être pêchés. La capture d'individus de plus en plus jeune pose une nouvelle fois le problème du renouvellement de la population de ces espèces d'une année sur l'autre (...) Un second problème, non moins important se pose d'autre part : l'agressivité des méthodes de pêche (notamment la pêche au chalut) sur les écosystèmes marins. Cette méthode laboure les fonds marins, et détruit toute la biodiversité qui s'y trouve, tout en capturant toutes les espèces que le chalut peut rencontrer, dont beaucoup sont des « prises accessoires », pas destinées à être commercialisées, donc rejetées mortes à l'eau.

Source : Centre de formation sur l'environnement et la société (ENS) www.environnement.ens.fr

(1) les ressources halieutiques désignent les ressources vivantes aquatiques.

Document 2 La notion de développement durable selon le rapport Brundtland

Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société. Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération.

Le développement soutenable nécessite de toute évidence la croissance économique là où les besoins ne sont pas satisfaits. Ailleurs, développement et croissance économiques sont compatibles à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la soutenabilité et la non-exploitation d'autrui.

Pour atteindre tous ces objectifs, il va falloir réorienter nos techniques. Il faut d'abord renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement afin que ceux-ci soient mieux armés pour relever le défi du

développement soutenable. Il faudrait, dans tous les pays, intégrer les facteurs écologiques dans la recherche de nouvelles techniques.

Source : Gro Harlem Brundtland, Notre avenir à tous, 1987

Document 3 : Les engagements de Carrefour : soutenir la pêche responsable

Avec la révolution industrielle et la généralisation du gasoil comme carburant à partir des années 50, certains bateaux de pêche sont devenus plus gros et plus efficaces. Ils ont ainsi pu pêcher plus loin, plus profondément, plus longtemps, avec parfois des techniques de pêche moins sélectives et plus agressives pour l'environnement. L'écosystème marin a été fragilisé par cette surpêche, ainsi que par le réchauffement climatique, l'augmentation de l'acidité des océans, la pollution des eaux.

La FAO (organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation) estime que 60% des produits de la mer commercialisés sont exploités à leur maximum acceptable et 30% sont surpêchés. Face à ce constat et à l'augmentation de la population mondiale, il est nécessaire d'assurer une exploitation responsable des océans.

Quels sont les engagements d'une pêche responsable ?

La pêche responsable fait appel à des techniques de pêche limitant la dégradation de l'habitat marin et sélectionnant les espèces et les tailles désirées. Un des moyens pour développer une pêche plus responsable est de travailler avec les pêcheurs pour choisir les espèces les plus abondantes, améliorer les techniques de pêches et de mettre en place une traçabilité à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Le label pêche responsable MSC (label international mis en place avec le concours du WWF) est également un moyen pour identifier en magasin les poissons issus de stocks bien gérés.

Source : www.carrefour.fr

1- Comment peut-on définir le capital naturel ?

2- Dégager les facteurs qui, selon les textes, favorisent la fragilisation de la biodiversité marine.

3- Quels sont les critères nécessaires à un développement durable ?

4- Comment une entreprise telle que Carrefour agit-elle en faveur de la préservation de la biodiversité marine ?

III / EXERCICES TYPE BAC

ETUDE D'UN DOCUMENT :

Vous présenterez le document puis vous en dégagerez les principaux constats.

Les pêches et l'aquaculture dans le monde: production et utilisation

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	<i>(Millions de tonnes)</i>					
PRODUCTION						
Capture						
Continentale	9,8	10,0	10,2	10,4	11,2	11,5
Marine	80,2	80,4	79,5	79,2	77,4	78,9
Total des pêches de capture	90,0	90,3	89,7	89,6	88,6	90,4
Aquaculture						
Continentale	31,3	33,4	36,0	38,1	41,7	44,3
Marine	16,0	16,6	16,9	17,6	18,1	19,3
Total de l'aquaculture	47,3	49,9	52,9	55,7	59,9	63,6
TOTAL DE LA PÊCHE MONDIALE	137,3	140,2	142,6	145,3	148,5	154,0
UTILISATION						
Consommation humaine	114,3	117,3	119,7	123,6	128,3	130,8
Utilisations à des fins non alimentaires	23,0	23,0	22,9	21,8	20,2	23,2
Population (<i>milliards</i>)	6,6	6,7	6,7	6,8	6,9	7,0
Offre par habitant de produits alimentaires halieutiques (<i>kg</i>)	17,4	17,6	17,8	18,1	18,6	18,8

Notes : Plantes aquatiques non comprises. Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondi.

Source : Rapport de la FAO, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2012, www.fao.org

RAISONNEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE :

A partir de l'étude de cas portant sur l'entreprise Carrefour et des documents annexes, vous présenterez les principaux axes de l'action des entreprises en faveur du développement durable.

Document 1 Les choix de l'entreprise « Grameen Shakti » au Bangladesh

Créée en 1996, « Grameen Shakti » est à l'heure actuelle l'une des sociétés du secteur mondial des énergies renouvelables basées en zones rurales à la croissance la plus rapide. Forte du réseau de microcrédit et de l'expérience de Grameen Bank, Grameen Shakti propose différentes formules financières de crédit à des conditions favorables afin que les populations rurales puissent accéder à des kits photovoltaïques (Solar Home Systems) à un prix abordable. Fin 2009, plus de 320 000 de ces kits avaient été posés en plus de centrales au biogaz et de cuisinières améliorées.

Les programmes de cuisinières améliorées et de centrales au biogaz ont permis de réduire l'utilisation de biomasse, ce qui a diminué à son tour la pollution intérieure, la technologie du biogaz contribuant quant à elle à une gestion durable des déchets. Grameen Shakti vise l'installation de plus d'un million de kits photovoltaïques d'ici 2015 et se charge de la maintenance, ce qui crée des emplois locaux. Cette société apporte la preuve que des modèles financiers et commerciaux novateurs sont capables de mobiliser le potentiel nécessaire pour réduire la pauvreté énergétique avec un soutien financier extérieur très faible ou nul.

Source : « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – synthèse à l'intention des décideurs », PNUE, 2011.

Document 2 Trois clés pour faire du développement durable une réalité

Trois défis majeurs doivent être relevés : réallouer les investissements et changer nos modes de consommation pour réorienter l'économie ; faire de la réduction des inégalités un objectif central ; et traduire les engagements internationaux dans les stratégies et l'action politique au niveau national. (...) S'il relève avant tout des gouvernements nationaux, ce plan d'action concerne aussi les collectivités locales, les entreprises et la société civile.

L'enjeu financier a depuis longtemps été identifié comme l'un des principaux défis de la transition ; la transformation des systèmes énergétiques requiert par

exemple environ 5 % des investissements mondiaux en capital. Il ne s'agit pas seulement de mobiliser des ressources additionnelles mais de réorienter les flux financiers vers des infrastructures, un développement urbain, des services et des innovations durables. (...)

Plus généralement, la réduction des inégalités économiques et de genre est désormais au cœur des priorités des objectifs de développement durable, de même que l'accès des plus démunis aux services essentiels (eau, alimentation, santé, énergie).

Source : Le Monde, 08.05.2016, www.lemonde.fr

Document 3 Carrefour s'attaque au gaspillage alimentaire

En France, 20% des aliments achetés sont jetés sans être consommés. Ce qui représente 90 kg de déchets par an et par habitant. Un gâchis qui émeut de plus en plus l'opinion publique. Et oblige les enseignes de distribution à réagir. Carrefour a pris le taureau par les cornes et fait de la lutte contre le gaspillage, un des grands axes de sa politique de développement durable dès 2013. Déchets organiques, emballages, consommation d'énergie... l'enseigne agit sur tous les tableaux. Le groupe de distribution a notamment entrepris de revoir ses dates limites de consommation (DLC). Des tests microbiologiques ont ainsi permis de rallonger la durée de consommation de plus 300 références, sans dégrader la qualité des produits. Carrefour a par ailleurs supprimé les dates limites d'utilisation optimale (DLUO) sur des produits comme le sel, le sucre ou le vinaigre où elles étaient semble-t-il inutiles. De quoi éviter qu'ils ne finissent trop rapidement dans nos poubelles. L'enseigne s'est aussi attelée à limiter les dégâts en magasin, les produits approchant de leur DLC font l'objet de promotions. Les chefs de rayons pratiquent aussi désormais le « délotage » sur les fruits et légumes. Au lieu d'être jetés, les articles un peu abîmés sont rassemblés dans de nouveaux lots et vendus moins chers.

Enfin, lorsqu'ils arrivent à quelques jours de leur DLC, les articles non vendus sont proposés sous forme de dons aux associations caritatives. L'an dernier, Carrefour France a ainsi offert l'équivalent de 103 millions de repas. Mais en dépit de ce dispositif, l'enseigne produit encore des déchets organiques. Elle tente donc de les valoriser via un processus de méthanisation ou de compostage. Le gaz produit a vocation à être réutilisé comme combustible pour des camions de livraison. Un test réalisé sur trois véhicules s'est avéré satisfaisant. Fin 2017, 200 camions biométhane circuleront en France. Parallèlement, le distributeur a travaillé à l'optimisation de ses tournées de livraison. Côté magasin, Carrefour a produit un gros effort sur la consommation d'énergie des meubles réfrigérés, en utilisant notamment de nouveaux procédés produisant du froid à base de fluides naturels moins émetteurs de gaz à effet de serre. La réduction des emballages figure également parmi les priorités du groupe. Désormais, tous les chefs de

produits sur les marques propres sont interpellés sur le sujet. « Les idées peuvent venir également des fournisseurs que nous impliquons dans notre stratégie anti gaspi », souligne Bernard Swiderski, directeur du développement durable. Témoin ce fabricant de quiches surgelées qui a réussi à supprimer les barquettes en aluminium dans lesquelles elles étaient cuites et emballées.

Source : Comment cinq grands groupes s'approprient la RSE, LesEchos.fr, 02/10/14

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

CORRIGES

I / QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

Dans certains cas, plusieurs réponses sont possibles.

1. la biodiversité peut être considérée comme...

a) un bien commun

2. Un bien « rival » est ...

c) un bien qui, consommé par une personne, n'est plus disponible pour une autre

3. Les atteintes à la biodiversité concernent...

c) l'une et l'autre de ces espèces

4. Le capital naturel inclut ...

c) les services rendus par les écosystèmes

5. L'affaiblissement du capital naturel peut entraîner pour une entreprise ...

a) une rupture d'approvisionnement

b) une remise en cause de certains procédés de fabrication

c) une perte de confiance des consommateurs

6. Carrefour a mis en place depuis quelques années ...

b) des « filières qualité »

7. Quand on parle de la politique de RSE de Carrefour, ces 3 lettres signifient...

a) la responsabilité sociale de l'entreprise

8. La politique de RSE menée par Carrefour

a) prend en compte une meilleure écoute des consommateurs

b) intègre des objectifs sociaux à l'égard des salariés de l'entreprise

9. Carrefour est engagé dans le commerce équitable qui consiste à ...

c) favoriser des partenariats avec les producteurs

d) assurer aux producteurs une juste rémunération

10. Parmi les mesures suivantes mises en oeuvre par Carrefour, lesquelles concernent la préservation de la biodiversité ?

- b) la réduction des ventes des espèces animales menacées
- c) la promotion des produits issus de forêts à gestion durable

II / ACTIVITES

ACTIVITE 1

Niveau concerné : Première ES (Quelles sont les principales défaillances du marché ?)

EXERCICE 1 – Sur la question des biens communs

1. Quelle différence entre un bien public et un bien collectif ?

La science économique définit un bien collectif comme un bien non rival et non excluable : la consommation du bien par un consommateur n'interdit pas la consommation de ce bien par un autre consommateur et il est impossible d'exclure un consommateur de l'usage du bien. Un bien public, quant à lui, est un bien produit par les pouvoirs publics (l'école publique est l'exemple le plus fréquemment cité). Bien collectif et bien public sont donc deux notions différentes.

2. Parmi les exemples suivants, lesquels sont des biens communs ?

- a) les routes
- b) les nappes phréatiques
- c) les forêts publiques

EXERCICE 2- Sur les externalités négatives des activités marchandes

1. Relever plusieurs exemples d'externalités négatives de la pêche marchande.

La pêche marchande engendre des externalités négatives, par exemple en raison de la « surpêche » par rapport aux capacités de renouvellement des ressources halieutiques. D'autre part, cette pression des prélèvements conduit à pêcher des

prises trop petites et trop jeunes, ce qui accentue encore le déficit de renouvellement. Enfin, les méthodes de « pêche industrielle » endommagent gravement les fonds marins, portant ainsi atteinte à la biodiversité.

2. Expliquer pourquoi le système de marché ne peut permettre de réguler l'exploitation des biens communs.

La régulation par le marché s'appuie sur la recherche par chacun de son intérêt personnel. Dans la mesure où il existe un marché, donc des demandeurs, tout le monde ou presque a intérêt, à titre individuel, à prélever des ressources naturelles librement accessibles (pêcher des poissons dans la mer, par exemple), puisque les biens communs ne sont pas excluables. Mais, ces biens étant rivaux, le prélèvement de chacun réduit le stock global de ressources naturelles souvent non renouvelables. Le marché ne peut donc permettre de réguler l'exploitation des biens communs. Il est alors nécessaire que les pouvoirs publics encadrent le prélèvement des ressources naturelles par des réglementations.

ACTIVITE 2

EXERCICE

1- Comment peut-on définir le capital naturel ?

Le capital naturel comprend l'ensemble très large des ressources naturelles c'est-à-dire non produites par l'homme. Elles sont renouvelables, telles que les forêts, ou non renouvelables, telles que les ressources du sous-sol, comme le pétrole ou le charbon. Ce capital environnemental participe à la création de valeur ajoutée de manière directe : c'est le cas du pétrole qui est transformé en carburant ou encore du bois qui est coupé et vendu. La participation du capital naturel à l'activité humaine peut aussi être plus indirecte ; ainsi en est-il des forêts ou des plages qui vont permettre de développer des services de tourisme.

Le capital naturel peut donc être considéré comme un bien de production mais il est aussi un bien de consommation participant au bien-être.

2- Dégager les facteurs qui, selon les textes, favorisent la fragilisation de la biodiversité marine.

- la surpêche, au-delà des capacités de renouvellement et les captures inutiles d'espèces qui ne seront pas commercialisées, mais rejetées mortes, à la mer.

- les méthodes de pêche modernes (notamment la pêche au chalut) endommageant gravement les écosystèmes marins et bouleversant les habitats de nombreuses espèces.

- le réchauffement climatique, l'augmentation de l'acidité des océans, et la pollution des eaux marines.

3- Quels sont les critères nécessaires à un développement durable ?

Le développement est « durable » s'il assure la pérennité des ressources permettant le développement pour les générations futures. Il repose sur 3 axes :

- L'axe écologique : préserver l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, de maintenir les grands équilibres écologiques, et de réduire les risques environnementaux.

- L'axe social : satisfaire les besoins humains et de répondre à un objectif d'équité sociale.

- L'axe économique : favoriser la croissance économique, à travers des modes de production et de consommation durables.

4- Comment une entreprise telle que Carrefour agit-elle en faveur de la préservation de la biodiversité marine ?

Carrefour, à travers sa politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), participe à la sauvegarde de la biodiversité marine en soutenant la pêche responsable, c'est-à-dire une pêche plus sélective, orientée vers les espèces non menacées, respectueuse des tailles minimales des prises, ainsi qu'en privilégiant des méthodes de pêche moins agressives à l'égard des écosystèmes marins. L'ensemble de ces efforts est validé par l'adoption du label MSC permettant d'identifier les points de vente respectueux de ces règles.

III / EXERCICES TYPE BAC

ETUDE D'UN DOCUMENT:

Vous présenterez le document puis vous en dégagerez les principaux constats.

CORRIGE

Ce tableau statistique, publié par la FAO, organisme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, retrace l'évolution, entre 2006 et 2011, de la production et de l'utilisation des ressources halieutiques dans le monde.

La production des ressources de la pêche mondiale a connu, en 5 ans, une progression sensible, de 137 à 154 millions de tonnes, soit une augmentation un peu supérieure à 10 %. Mais cette progression est totalement le fait de l'aquaculture, le volume des pêches de capture restant stable sur la période, autour de 90 millions de tonnes, la baisse des captures en mer étant compensée par l'accroissement des pêches de capture en eau douce.

En ce qui concerne l'aquaculture, elle se répartit entre une production continentale et production marine, la part de l'aquaculture continentale progressant entre les deux dates et dépassant, en fin de période les deux tiers des ressources totales issues de l'aquaculture.

Globalement, si les pêches de capture sont encore majoritaires dans le total mondial des ressources halieutiques, l'écart avec l'aquaculture se réduit pendant cette période.

Du côté de l'utilisation de ces ressources, on constate qu'elles servent, pour l'essentiel, à l'alimentation humaine, avec une disponibilité alimentaire moyenne par personne qui progresse, de 17,4 à 18,8 kg entre 2006 et 2011, les ressources halieutiques mondiales augmentant plus que la population mondiale.

RAISONNEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE:

A partir de l'étude de cas portant sur l'entreprise Carrefour et des documents annexes, vous présenterez les principaux axes de l'action des entreprises en faveur du développement durable.

CORRIGE :

Introduction

Défini depuis 1987 par le rapport Brundtland, le développement soutenable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Si cette exigence, au regard des enjeux humains et sociaux en jeu, s'est imposée, de façon plus ou moins affirmée, à un certain nombre d'Etats, elle s'est étendue aux entreprises dans le cadre de leur Responsabilité sociale (RSE). Les entreprises peuvent agir en direction d'un développement durable en transformant leurs modes de production (1), en orientant les comportements de consommation (2) et en intégrant le volet humain inhérent au développement durable (3).

1- Un axe direct : transformer les processus de production en intégrant les dimensions environnementale et climatique

– **Un enjeu essentiel : le capital naturel**

Le capital naturel comprend l'ensemble très large des ressources naturelles c'est-à-dire non produites par l'homme. Certaines d'entre elles sont renouvelables, d'autres non. Ce capital participe à la création de valeur ajoutée par les entreprises de manière évidente. Dans certains cas, la ressource naturelle est tout simplement transformée en biens marchands. Dans d'autres cas, la participation du capital naturel à l'activité de production est plus indirecte (plages qui vont être à la source de services de tourisme). Le capital naturel peut donc être considéré comme un bien de production. En ce sens, les entreprises utilisent, valorisent mais aussi détruisent du capital naturel.

– **Le progrès technique au service de la soutenabilité**

Pour protéger le capital naturel, qui peut être considéré comme un bien commun, et en particulier les ressources non renouvelables, il est indispensable que les entreprises réorientent leurs choix techniques. Des dépenses en R&D visant à accroître la capacité d'innovation technologique intégrant les facteurs écologiques sont donc nécessaires en particulier dans certains secteurs d'activité. Orienter les choix technologiques en favorisant les énergies renouvelables ou en économisant les ressources non renouvelables est l'une des pistes à mettre en œuvre (Document 2).

– **La gestion des déchets : un défi pour les entreprises**

Développer une gestion durable des déchets s'inscrit également dans cette logique d'un modèle économique soutenable. L'entreprise Carrefour (cf. l'étude de cas) a mis l'accent sur cette stratégie de valorisation des déchets. Cet objectif concerne en particulier les biodéchets c'est-à-dire des produits alimentaires abîmés ou périmés, donc devenus non consommables. Ces déchets sont collectés et sont transformés en compost agricole ou en gaz par méthanisation. Ce biométhane est ensuite transformé en carburant pour alimenter certains camions de livraison de Carrefour.

2- Orienter les modes de consommation : un rôle moteur que peuvent jouer les entreprises

– **Des produits moins gourmands en capital naturel**

La préservation du capital naturel nécessite une réflexion sur l'empreinte écologique des activités de l'entreprise. Concernant par exemple la grande distribution, les livraisons sont productrices de gaz à effet de serre. Dans cette optique, Carrefour s'est engagé dans un travail d'optimisation de ses tournées de livraison, mais aussi sur une réduction de la consommation d'énergie d'installations telles que des chambres froides ou des meubles réfrigérés ; de

nouveaux procédés produisant du froid à base de fluides naturels (CO2 par exemple) moins émetteurs de gaz à effet de serre.

– **Une action en amont au niveau du gaspillage**

Les entreprises peuvent agir sur le gaspillage par le jeu des prix. Dans les hypermarchés Carrefour, les prix des produits dont la date limite de consommation est proche sont baissés. Les fruits et légumes un peu abîmés sont vendus en lots et vendus moins chers pour éviter de les jeter.

L'écoconception de l'emballage permet de réduire le volume de déchets inhérents à des modes de consommation auxquels se sont habitués les consommateurs. Dans la grande distribution, cet enjeu est particulièrement important. Une entreprise telle que Carrefour s'est engagée à une forte réduction des emballages alimentaires et non-alimentaires.

3- Une prise en compte de la dimension humaine du développement durable

– **Agir sur la réduction des inégalités**

La notion de développement durable ne se cantonne pas à la question environnementale, déjà vaste. Elle présuppose aussi un souci d'équité sociale entre les générations et bien sûr, au sein d'une même génération. Le développement durable passe aussi par « l'accès des plus démunis aux services essentiels » comme l'évoque le document 2 .

– **Un cadre d'action, la RSE**

C'est dans le cadre de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) que les entreprises ont intégré ces objectifs d'équité. Dans le cas du groupe Carrefour, la priorité s'est portée sur le don, à des associations caritatives, d'articles alimentaires non vendus mais dont la date limite de consommation est proche. Carrefour a ainsi offert l'équivalent de 103 millions de repas en 2016 (document 3). Une entreprise telle que la Grameen Shakti tente de réduire la précarité énergétique (document 1).

Conclusion

Si le développement durable nécessite à l'évidence des accords internationaux et l'implication des Etats, l'action de tous les acteurs économiques est indispensable. La prise de conscience par les entreprises comme par les consommateurs en est une étape nécessaire.

IV/ LEXIQUE

Bien collectif : un bien collectif est, à la différence d'un bien privé, non rival (la quantité consommée par les uns ne réduit pas la quantité disponible pour les autres) et non exclusif (il est impossible d'exclure un consommateur).

Bien commun : un bien commun est, à la différence d'un bien collectif, rival mais non excluable. L'utilisation par un individu supplémentaire d'une ressource commune a un coût social et empêche la consommation d'autres individus. Pourtant, il est difficile de limiter l'accès à ces ressources communes.

Bien public : bien ou service produit par les pouvoirs publics.

Capital humain : ensemble des qualifications, compétences, des savoir-faire propres à une population active.

Capital physique (technique) : ensemble du capital qu'utilisent les entreprises dans leur activité de production de biens et services. Il peut s'agir de biens immobiliers, de machines, etc.

Capital naturel : ensemble des ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables, pouvant servir dans l'activité de production.

Développement durable (ou « soutenable ») :

Mode de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans mettre en péril la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Externalité :

Un externalité est un effet externe non recherché de l'activité d'un agent économique. Un externalité peut être positive (un avantage pour autrui) ou négative (un inconvénient voire un dommage pour les autres agents).